

La transformation de l'entreprise individuelle en société en droit OHADA

YOUNGBARE IDRISSE

Docteur en Sciences Juridiques et Politique ; option : Droit des Affaires et fiscalité à l'Université Publique de Lisala/ RDC-Afrique centrale

RESUME

La transformation de l'entreprise individuelle en société constitue un enjeu stratégique pour le renforcement de l'activité économique formelle dans l'espace OHADA, notamment au Burkina Faso. Dans un contexte marqué par la recherche d'un cadre juridique sécurisé, d'une attractivité fiscale accrue et d'un accès élargi aux financements, cette étude s'intéresse aux dynamiques juridiques et fiscales qui encadrent cette mutation structurelle. Il s'agit de comprendre comment les dispositifs prévus par le droit OHADA et le système fiscal burkinabè peuvent faciliter, encadrer ou freiner la transformation des entreprises individuelles en sociétés commerciales. L'objectif global de cette étude est d'analyser de manière approfondie les mécanismes juridiques, fiscaux et économiques régissant la transformation de l'entreprise individuelle en société dans l'espace OHADA, afin d'identifier les enjeux, les opportunités et les défis pour les entrepreneurs individuels. La méthodologie adoptée repose sur une approche qualitative à dominante juridique et comparative. Elle s'appuie sur l'analyse des textes de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les législations fiscales burkinabè, ainsi que sur des études de cas illustrant les pratiques et stratégies des acteurs concernés. Des entretiens et documents institutionnels ont également été exploités pour enrichir l'analyse. Les résultats révèlent que la transformation vers une forme sociétaire (SARL, SA, SAS) permet une limitation de la responsabilité, une meilleure structuration organisationnelle et un accès élargi aux opportunités économiques. Toutefois, cette transition reste freinée par une méconnaissance des procédures, un coût juridique et fiscal initial élevé, et un manque d'accompagnement institutionnel. De plus, le cadre fiscal incitatif reste encore peu adapté pour encourager les petites entreprises à franchir ce cap. En conclusion, une simplification des démarches de transformation, un accompagnement juridique renforcé, et une fiscalité de transition plus attractive sont essentiels pour favoriser une formalisation efficace des entreprises individuelles au Burkina Faso dans le respect du droit OHADA.

Mots-clés : transformation, entreprise individuelle, société, droit OHADA, fiscalité.

Soumis le : 07 avril 2025

Publié le : 15 avril 2025

Auteur correspondant : YOUNGBARE Idrissa

Adresse électronique : adi.irss@yahoo.fr

Ce travail est disponible sous la licence

Creative Commons Attribution 4.0 International.



1. INTRODUCTION

La compréhension de la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA exige de saisir l'importance du droit des sociétés comme branche essentielle du droit des affaires. En effet, ce domaine juridique offre un cadre législatif et réglementaire qui garantit la sécurité juridique, protège les investisseurs, et encadre l'organisation et le fonctionnement des entités commerciales. Sous l'égide de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), plusieurs textes uniformes régissent la création, la gestion, et l'évolution des sociétés, offrant ainsi aux États membres une base commune, tout en veillant à l'adéquation avec les spécificités économiques locales (Village de la Justice. 2021, Janvier 22). Dans le contexte d'une entreprise individuelle, la transformation vers une forme sociétaire implique notamment une révision profonde de la structure juridique, car l'entrepreneur passe de la situation de personne physique responsable de manière illimitée à celle d'une personne morale distincte. Cette distinction, fondamentale, revêt des conséquences sur la responsabilité des associés ou actionnaires, la gestion interne, ainsi que sur le régime fiscal. Au sein de l'espace OHADA, la Loi Uniforme relative au Droit des

Sociétés Commerciales fournit les principes directeurs qui balisent cette opération, de même que les différentes formes de sociétés reconnues (SARL, SA, etc.). En outre, la transformation d'une entreprise individuelle en société nécessite un processus de planification minutieux. Il faut procéder à l'évaluation de l'actif et du passif de l'entreprise, rédiger les statuts de la nouvelle entité, définir le capital social et organiser sa répartition. Par ailleurs, les formalités de publicité légale et d'immatriculation imposées par le droit OHADA doivent être scrupuleusement respectées, afin d'assurer la pleine opposabilité des actes aux tiers et de garantir la transparence de l'opération. La compréhension de ces étapes constitue un préalable indispensable à la réalisation de la transformation, car elles conditionnent à la fois la conformité juridique et la pérennité de l'entité nouvellement créée. Les implications juridiques de cette mutation sont considérables. Outre le changement de la personnalité juridique, l'entrepreneur individuel doit être conscient des nouvelles obligations qui incombent à la société, comme la tenue de réunions d'assemblées, la production de comptes annuels et le respect de certaines règles de gouvernance. De même, la notion de responsabilité limitée ou illimitée sera déterminante pour la protection du patrimoine personnel de l'ancien entrepreneur. Les mutations d'une entreprise individuelle vers une société dans le cadre du droit OHADA s'ancrent donc dans un ensemble de raisons stratégiques et protectrices. Qu'il s'agisse de limiter la responsabilité personnelle, de rassurer les partenaires économiques, de profiter d'un cadre fiscal plus souple ou de mieux structurer la gouvernance, les motivations demeurent fortement ancrées dans la volonté de pérenniser et de sécuriser l'activité entrepreneuriale. La cohérence de ces motivations avec l'ensemble des règles dédiées aux sociétés dans l'espace OHADA légitime dès lors l'importance de comprendre les étapes et les implications juridiques et fiscales spécifiques à cette transformation, même lorsqu'il s'agit de présenter en introduction ce qui va constituer le fil conducteur des développements ultérieurs.

1.1 La problématique

Quelles sont les étapes et les implications juridiques et fiscales de la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA ?

De manière spécifique :

- Pour un entrepreneur individuel, quels sont les avantages et les inconvénients spécifiques, tant sur le plan juridique que fiscal, de la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA ?
- Comment les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique influencent-elles « la planification stratégique » d'un entrepreneur souhaitant transformer son entreprise individuelle, en tenant compte des obligations fiscales et des opportunités de développement ?

Dans la perspective de contribuer par notre réflexion à trouver des réponses à ces questionnements, nous avons choisi la présente thématique intitulée : « LA TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE EN SOCIETE EN DROIT OHADA ».

1.2 Les objectifs de l'étude

L'objectif global de cette étude est d'analyser de manière approfondie les mécanismes juridiques, fiscaux et économiques régissant la transformation de l'entreprise individuelle en société dans l'espace OHADA, afin d'identifier les enjeux, les opportunités et les défis pour les entrepreneurs individuels.

Les objectifs spécifiques qui découlent de cet objectif global sont de :

- Examiner en détail les procédures juridiques et administratives nécessaires à la transformation d'une entreprise individuelle en société dans l'espace OHADA ;
- Identifier et analyser les différentes formes de sociétés commerciales prévues par l'Acte Uniforme OHADA, en mettant en évidence leurs caractéristiques, leurs avantages et leurs inconvénients pour un entrepreneur individuel.

1.3 L'intérêt de l'étude

1.3.1 Intérêt pratique pour les entrepreneurs

Cette étude offre aux entrepreneurs individuels de l'espace OHADA des informations cruciales pour prendre des décisions éclairées concernant la structure juridique de leur entreprise. Elle leur permet de comprendre les avantages et les inconvénients de la transformation en société, les procédures à suivre, les implications fiscales et les impacts sur la gestion de leur activité.

1.3.2 Intérêt pour le développement économique de l'espace OHADA

La transformation des entreprises individuelles en sociétés peut contribuer à la formalisation du secteur privé, à la création d'emplois, à l'augmentation des recettes fiscales et à l'attraction des investissements du secteur privé dans l'espace OHADA.

1.4 Délimitations de la recherche

Ce présent mémoire de master est délimité dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, il couvre une période de dix (10) ans allant de 2014 à 2024.

Dans l'espace, notre travail couvre tout l'espace juridique en matière des affaires et fiscales au Burkina Faso conséutivement dans l'espace OHADA.

2. CADRE THEORIE DE LA RECHERCHE

2.1 Les différentes étapes de la transformation d'une entreprise individuelle en société

Les raisons et les motivations derrière la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA sont variées et reflètent aussi bien les préoccupations d'un entrepreneur que les exigences d'un environnement économique en pleine évolution. Corroborées par l'application d'un cadre juridique régional commun, ces motivations trouvent leur origine dans la volonté de mieux structurer l'activité, de sécuriser davantage les engagements financiers et de faciliter la croissance. D'abord, la recherche d'une responsabilité limitée figure parmi les motifs les plus fréquents. Dans le cas d'une entreprise individuelle, l'entrepreneur engage généralement ses biens propres pour garantir les dettes et les obligations de la structure. En optant pour la constitution d'une société, il peut en principe limiter sa responsabilité à la mise de fonds apportée, protégeant ainsi plus efficacement son patrimoine personnel. Cette sécurité accrue est d'autant plus déterminante lorsque l'entreprise envisage d'augmenter ses investissements ou de contracter des emprunts plus importants. Par ailleurs, la transformation permet de crédibiliser la société aux yeux des partenaires (clients, fournisseurs, banques, etc.) et de renforcer la confiance des investisseurs potentiels. Un statut social plus structuré apparaît en effet comme un gage de sérieux, surtout lorsqu'il s'agit de projets de grande envergure. Plusieurs entrepreneurs, soucieux d'expansion, décident donc de changer de statut pour mieux répondre aux attentes de ces acteurs économiques et renforcer leurs relations commerciales. Une autre motivation essentielle réside dans la volonté de faciliter la recherche de financements. Les sociétés peuvent recourir à l'émission de parts sociales ou d'actions pour attirer de nouveaux capitaux, élargissant d'embellie les options de développement. De plus, le régime fiscal et le partage des bénéfices adoptés dans les différents types de sociétés offrent souvent plus de flexibilité que pour une entreprise individuelle, rendant le projet d'expansion plus accessible. Les entrepreneurs qui envisagent des projets ambitieux au sein de la zone OHADA sont d'autant plus enclins à ce type de transformation, sachant que la réglementation offre un cadre harmonisé pour la création et la gestion des sociétés, (Cameron-Tribune. (2018, Septembre 17). Enfin, l'évolution naturelle de l'entreprise, dictée par la dynamique de croissance et la diversification de ses activités, joue un rôle dans la décision de se constituer en société. À mesure que l'entreprise se développe, elle est amenée à recruter du personnel qualifié, à diversifier ses produits ou à élargir sa zone de chalandise. Pour faire face à cette complexité croissante, adopter un statut juridique plus adapté facilite la mise en place de mécanismes de gouvernance interne et clarifie les rôles de chacun (dirigeants, actionnaires, salariés). Ainsi structurées, les sociétés tendent à mieux gérer les risques et à s'organiser plus efficacement, en attestent les pratiques juridiques mises en avant par plusieurs observateurs spécialisés, (OHADA.com. 2018, Novembre 30).

Afin de mieux comprendre les motivations qui incitent un entrepreneur individuel à dissoudre son entreprise pour créer une société, nous examinerons successivement, dans le point 2, les étapes préalables à la transformation et, dans le point 3, le choix de la forme sociétaire.

2.2 Les étapes préliminaires à la transformation

2.2.1 L'étude de faisabilité de la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA

Cette étude représente un préalable essentiel pour déterminer si ce type de mutation est viable sur les plans financier, opérationnel, juridique et fiscal. À ce stade, il est important d'évaluer non seulement les avantages et les inconvénients de la transformation, mais aussi les conditions légales imposées par les actes uniformes OHADA relatifs au droit des sociétés. La question de la capacité économique et du niveau d'endettement de l'entreprise individuelle constitue un des volets cruciaux de cette analyse, de même que le recours éventuel à des partenaires ou à des investisseurs externes pour garantir la solidité de la nouvelle entité.

Sur le plan juridique, l'examen de faisabilité requiert un inventaire complet des obligations contractuelles et des actifs possédés par l'entreprise individuelle. À ce stade, il est conseillé de dresser une liste des contrats en cours (bail, fournisseurs, clients, etc.) afin de s'assurer qu'ils pourront être transférés ou renégociés sans rupture de la continuité de l'activité. Il convient également de clarifier la situation fiscale : une étude approfondie de la dette fiscale et des règlements en cours permettra d'anticiper les éventuels litiges ou redressements que pourrait subir l'entité après sa transformation. Le tout doit être confronté aux référentiels juridico-financiers offerts par le droit OHADA, qui encadre les principales modalités de constitution, de fonctionnement et de dissolution des sociétés commerciales, notamment à travers l'Acte Uniforme Régissant le Droit des Sociétés et du Groupement d'Intérêts Économiques.

Parallèlement à cette analyse réglementaire, l'étude de faisabilité englobe une réflexion sur les spécificités du régime OHADA concernant la structure choisie pour la nouvelle société (SARL, SA ou autre). Chacune de ces formes juridiques a en effet ses propres règles de gouvernance, de responsabilité des associés et de répartition du capital, qui influenceront grandement la performance et la pérennité de la transformation. En matière de capital social, le fonctionnement interne (assemblées générales, nomination des dirigeants, etc.) et les modalités de cession de parts ou d'actions, des questions telles que la répartition des bénéfices et la diversité de la gestion quotidienne apparaissent comme incontournables. La consultation de spécialistes du droit OHADA s'avère dès lors cruciale : avocats ou juristes d'entreprises accompagnent souvent l'entrepreneur dans l'analyse des implications pratiques et des contraintes administratives inhérentes à chacune des options en vue.

Enfin, cette étude de faisabilité doit s'attacher à dresser une feuille de route claire et réaliste. Cela comprend une estimation des coûts et un planning prévisionnel, intégrant les différentes démarches à accomplir auprès des autorités compétentes (greffe, impôts, banques, etc.). Elle peut même déboucher sur la rédaction d'un business plan révisé, prenant en compte les nouveaux objectifs liés à la transformation : conquête de nouveaux marchés, diversification des activités, amélioration du capital de crédit ou encore limitation des risques patrimoniaux.

2.2.2 La réalisation d'une évaluation de l'entreprise individuelle

La réalisation d'une évaluation de l'entreprise individuelle constitue une étape déterminante dans le processus de transformation vers une forme sociétale, en particulier sous le régime du droit OHADA. Évaluer précisément les actifs, les passifs et la performance globale de l'entreprise permet d'établir un diagnostic financier et économique fiable, facilitant ainsi la détermination du capital social à injecter dans la nouvelle structure juridique. Cette évaluation obéit à plusieurs principes fondamentaux.

En premier lieu, il importera de dresser un inventaire complet des actifs de l'entreprise individuelle. Cela inclut l'ensemble des biens et droits : immobilisations corporelles et incorporelles (locaux, matériel, marques, brevets), stocks, créances clients et disponibilités sur comptes bancaires. Pour chaque catégorie d'actif, une juste estimation de la valeur marchande ou de la valeur d'usage doit être réalisée, souvent à l'aide de documents comptables récents et d'éventuelles expertises externes. Cet inventaire permet de poser les bases d'un bilan d'ouverture fiable, indispensable à la bonne compréhension du patrimoine transféré à la nouvelle entité.

La seconde étape consiste à évaluer les passifs, c'est-à-dire l'ensemble des dettes et obligations contractées au nom de l'entreprise individuelle. On relèvera notamment les emprunts bancaires, les dettes fournisseurs, les engagements hors bilan ou encore les arriérés fiscaux. Une identification exhaustive des passifs permettra de mesurer précisément l'endettement de l'entreprise individuelle et d'apprecier le niveau de risque associé à la transformation. En effet, la reprise des dettes par la future société se traduira par des incidences financières importantes, tant sur la structure du capital que sur la pérennité de la nouvelle forme juridique.

Dans un troisième temps, un examen des performances économiques viendra compléter l'évaluation. Il s'agira d'analyser les comptes de résultat des dernières années afin de mettre en évidence le chiffre d'affaires, la rentabilité, la capacité d'autofinancement et les variations de trésorerie. Des indicateurs de performance (marge brute, ratio de solvabilité, etc.) pourront être dégagés pour mesurer la santé financière réelle de l'entreprise individuel. Ces données aideront fortement au choix de la forme sociétale la plus appropriée au projet de transformation (société anonyme, société à responsabilité limitée, etc.), en tenant compte de la capacité d'emprunt, de l'appétit des investisseurs et de la structure de gouvernance souhaitée.

Il convient enfin de distinguer deux types d'approches dans l'évaluation de l'entreprise : la méthode patrimoniale, basée sur l'actualisation des flux de trésorerie potentiels, et la méthode de l'approche comparative, qui s'inspire des transactions effectuées pour des actifs ou des entreprises similaires. Chacune d'elles présente des avantages et des inconvénients, et le choix de la méthode dépendra de la nature des actifs, de la fiabilité des données financières et des spécificités du marché local. La réalisation d'une évaluation de l'entreprise individuelle s'inscrit donc comme une pierre angulaire dans le processus de transformation. Elle assure la transparence du patrimoine transmis à la future société, fixe à la fois le montant de son capital social et influence directement sa structure financière. Cette étape préalable offre en outre un socle solide pour consolider la viabilité du projet de transformation, en permettant de planifier et de structurer efficacement le passage d'une entreprise individuelle à une forme sociétale telle que prévue par le droit OHADA.

2.2.3 La consultation des parties prenantes et l'obtention de leur accord

La consultation des parties prenantes et l'obtention de leur accord constituent un préalable essentiel avant de procéder à toute transformation d'une entreprise individuelle en société, notamment dans le cadre du droit OHADA. Les parties prenantes regroupent, outre l'entrepreneur-propriétaire, les travailleurs, les partenaires commerciaux, les investisseurs éventuels, et parfois des autorités administratives selon la nature de l'activité. Leur implication dès les premières étapes de la démarche permet de cerner les diverses attentes et de s'assurer que la transition s'effectuera dans un climat de confiance, limitant ainsi les oppositions potentielles.

Il convient d'abord de repérer de manière précise qui sont les acteurs concernés : pour une entreprise à vocation locale, il est fréquent que les collaborateurs et les clients jouent un rôle déterminant, tandis que dans un projet de plus grande envergure, l'adhésion d'institutions financières ou d'investisseurs étrangers peut prendre toute son importance. Comprendre les motivations et les réticences de chacun nécessite la mise en place d'un dialogue adapté, ponctué d'informations claires sur les enjeux, les étapes et le cadre juridique qui guideront la transformation. En effet, le droit OHADA fixe des normes communes à plusieurs États membres, et il est crucial que les partenaires aient conscience de ces spécificités pour exercer un arbitrage éclairé, (OHADA.com. 2018, Nov 30).

Dans certains contextes, il peut être utile voire indispensable de formaliser l'accord des parties prenantes au moyen de conventions ou de procès-verbaux de réunions. Cette méthodologie sécurise les échanges et témoigne de la volonté d'adopter une approche collaborative. De plus, elle peut servir de preuve en cas de conflit ultérieur sur l'interprétation des rôles de chacun ou sur les engagements consentis. À ce stade, une analyse de l'impact social et économique de la transformation se révèle judicieuse, car elle

permet d'anticiper les effets que la nouvelle structure juridique aura sur l'organisation interne et sur la relation à l'environnement professionnel, (Village de la Justice. 2021, Jan 22).

Avant d'initier les procédures administratives et juridiques prévues notamment par les actes uniformes OHADA, la réussite de cette sous-partie repose sur la capacité à convaincre les parties prenantes du bien-fondé du projet de transformation. Cette adhésion conditionne la fluidité de la mise en œuvre et la pérennité de la nouvelle entité. À l'inverse, l'absence de consultation ou la négligence des avis émis peuvent entraîner un blocage, voire des tensions susceptibles de compromettre la viabilité de l'opération. Ainsi, la démarche prend toute sa cohérence lorsque l'on identifie, dès la phase préparatoire, l'éventail des influences et des soutiens possibles, tout en s'assurant que chaque partie prenante dispose d'une information suffisamment complète pour prendre une décision raisonnée et éclairée.

2.2.4 La rédaction d'un plan de transformation

La rédaction d'un plan de transformation constitue une étape essentielle pour assurer la réussite et la pérennité du projet de conversion d'une entreprise individuelle en société, dans le cadre du droit OHADA. Ce plan formalise les objectifs, les modalités pratiques, et les implications juridiques de la transformation, permettant ainsi aux parties prenantes de se projeter et de comprendre les étapes clés du processus.

Dans un premier temps, il convient d'identifier clairement la forme juridique de la société envisagée (société à responsabilité limitée, société anonyme, etc.) et de définir les raisons justifiant cette évolution. Qu'il s'agisse de rechercher des partenaires financiers, de limiter la responsabilité personnelle de l'entrepreneur ou d'attirer davantage de talents, cette justification servira de fil conducteur pour l'ensemble du projet. Formuler une motivation cohérente et explicite dans le plan de transformation contribue à rassurer les parties prenantes, y compris les clients, les fournisseurs et les organismes financiers.

Ensuite, le plan doit décrire les principales étapes du processus, en tenant compte des dispositions légales de l'OHADA relatives à la constitution et la gestion des sociétés. Cela inclut la préparation d'actes juridiques (statuts, procès-verbaux, etc.), la détermination de la structure du capital social (apports, émissions d'actions, etc.) et la mise en conformité avec les exigences d'immatriculation auprès du registre du commerce et du crédit mobilier. L'anticipation de ces formalités évite les retards et les blocages administratifs, tout en assurant une transition en bonne et due forme.

Le volet financier occupe une place cruciale dans la rédaction du plan de transformation. Il s'agit, d'une part, d'évaluer le coût global du processus (frais juridiques, frais d'enregistrement, augmentation éventuelle de capital, etc.) et, d'autre part, de prévoir la stratégie de financement adaptée (fonds propres, emprunts, levée de fonds, etc.). L'établissement d'un budget prévisionnel et d'un plan de trésorerie permet de détecter d'éventuelles fluctuations de liquidités et de mettre en place des solutions palliatives. Le tout doit respecter les normes comptables et fiscales en vigueur sous l'OHADA, pour éviter des complications ultérieures liées à la gestion et à la fiscalité de la nouvelle entité.

Par ailleurs, la dimension humaine ne saurait être négligée. Le plan de transformation doit expliciter comment seront traitées les ressources existantes (salariés, coopérateurs, associés, etc.), notamment en termes de changement de contrat ou de transfert de droits et obligations. Une communication claire et adaptée envers le personnel limite les craintes et favorise l'adhésion au projet. Certaines mesures incitatives ou clauses de garanties (primes, indemnisations, par exemple) peuvent être envisagées afin de fidéliser les équipes et de préserver la continuité de l'activité.

Le respect des obligations légales en matière de gouvernance et de contrôle figure également parmi les grands axes à développer. Le droit OHADA impose en effet un certain nombre de règles (tenue de réunions d'organe délibérant, élaboration de rapports, respect de l'équilibre du capital, etc.) qui devront être intégrées au plan. Une bonne anticipation de ces obligations facilite la mise en place d'un mécanisme de contrôle interne et renforce la transparence, gage de confiance pour les partenaires externes.

2.3 Le choix de la forme sociétaire

Les différentes formes sociétaires régies par le droit OHADA constituent un ensemble harmonisé de règles applicable dans les dix-sept États membres de cette organisation. Contrairement aux législations nationales qui peuvent présenter des distinctions notables quant à la création et l'administration des sociétés, le droit OHADA propose un cadre juridique unifié, garantissant une certaine sécurité juridique pour les investisseurs et les entrepreneurs souhaitant franchir le pas de la transformation d'une entreprise individuelle en société.

2.3.1 Les différentes formes sociétaires régies par le droit OHADA

Selon la réglementation OHADA, en particulier l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, plusieurs formes de sociétés peuvent être instituées. Parmi les principales, on retrouve la société à responsabilité limitée (SARL), la société anonyme (SA), la société par actions simplifiée (SAS) ainsi que la société coopérative. Chacune de ces formes présente des caractéristiques spécifiques en termes de responsabilité des associés, de capital minimum requis, de modalités de gouvernance et de possibilités de cession ou de transmission des parts sociales.

La société à responsabilité limitée (SARL) est souvent choisie pour sa flexibilité et la protection qu'elle offre aux associés : la responsabilité de chacun d'eux est limitée à leurs apports, ce qui constitue un avantage notable. Par ailleurs, sa structure managériale relativement simple est adaptée aux petites et moyennes entreprises, permettant une transition en douceur pour un entrepreneur.

individuel qui souhaite se doter d'un statut juridique plus solide. Dans le cadre de la SARL, les statuts peuvent régir divers points de contractions de la distribution des bénéfices, à la gestion courante de la société.

La société anonyme (SA) présente l'avantage d'un type de capital plus aisément mobilisable, grâce à l'émission d'actions dont la cession est souvent moins encadrée qu'au sein d'une SARL. Toutefois, elle requiert généralement un capital social minimum plus élevé et impose une structure gouvernance plus formelle, avec un Conseil d'administration ou des Directoires. Ce modèle peut donc convenir à ceux qui ont un projet d'expansion et un besoin de levée de fonds plus important. Dans la démarche de transformation d'une entreprise individuelle, il est nécessaire d'évaluer si ce mode de fonctionnement est compatible avec les objectifs de croissance et de pérennisation envisagés.

La société par actions simplifiée (SAS) constitue une autre alternative davantage orientée vers la souplesse contractuelle. Les statuts de la SAS peuvent définir librement la répartition du capital, les pouvoirs des dirigeants et les conditions d'entrée ou de sortie de nouveaux associés. Cette liberté statutaire, associée à une limitation de la responsabilité aux apports, attire de nombreux entrepreneurs qui souhaitent concilier souplesse et protection. Toutefois, la création d'une SAS dans le cadre d'un changement de forme nécessite une attention particulière aux dispositions statutaires, afin d'éviter les déséquilibres structurels qui pourraient freiner la mise en œuvre du projet.

La société coopérative constitue, quant à elle, une forme dédiée au regroupement d'individus souhaitant promouvoir conjointement une entreprise dont l'activité service d'intérêt mutuel ou de solidarité. Bien que moins courante pour des projets de transformation d'entreprises individuelles à caractère commercial, elle démontre la diversité de l'offre sociétaire prévue par le droit OHADA. Le choix de la forme sociétaire influence non seulement l'organisation interne et la responsabilité des associés, mais aussi la façon de lever des fonds, de participer à la gouvernance et de partager les résultats.

Cette pluralité de formes sociétaires, régies par un corpus de textes commun, constitue un atout majeur pour les investisseurs et entrepreneurs établis ou envisageant de pénétrer le marché OHADA. Elle leur permet effectivement de sélectionner la structure la plus adaptée à leurs besoins et à leurs perspectives de croissance, tout en restant dans un cadre juridique de référence uniforme. Ainsi, la connaissance approfondie de ces différentes options est essentielle pour envisager sereinement la transformation d'une entreprise individuelle en société, dans le respect des principes de droit OHADA.

2.3.2 L'analyse des avantages et des inconvénients de chaque forme sociétaire

L'analyse des avantages et des inconvénients de chaque forme sociétaire constitue une étape déterminante pour une entreprise individuelle qui entend se structurer selon le cadre juridique OHADA. Il s'agit en premier lieu de comprendre que la diversité des types de sociétés reconnus dans cet espace a pour objectif de répondre aux multiples besoins d'entrepreneurs souhaitant limiter leur responsabilité, mieux organiser leur fonctionnement ou encore faciliter leurs opérations de levée de fonds. Chaque forme sociétaire, qu'il s'agisse de la Société à Responsabilité Limitée (SARL), de la Société par Actions (SA) ou d'une autre structure, présente ainsi un profil distinct, profitable selon les objectifs visés et la taille du projet.

En ce qui concerne les avantages, la SARL est fréquemment plébiscitée pour sa souplesse de fonctionnement et sa relative simplicité administrative. Son capital social peut être moindre, et la gestion en est généralement plus légère qu'au sein d'une SA, où la présence d'actionnaires et d'un organe de contrôle souvent plus formel est requise. À l'inverse, la SA attire les entrepreneurs envisageant des opérations de croissance rapide, notamment grâce à l'émission d'actions. Son évolution vers une plus grande envergure, tant en termes de nombre d'associés que de fonds mobilisés, la rend apte à supporter des projets de grande échelle. La diversité des formes sociétaires permet par conséquent de choisir un statut cohérent avec la stratégie de développement de l'entreprise, de la simplicité à la robustesse.

En contrepartie, ces différentes options impliquent chacune des inconvénients. L'un des principaux concerne la responsabilité juridique et financière : si le cadre OHADA protège en grande partie les actionnaires ou associés par la limitation de leur responsabilité au montant de leurs apports, la création d'une société nécessite néanmoins des mesures de contrôle interne et des obligations comptables plus lourdes qu'une entreprise individuelle. Le passage vers le statut de SA en particulier requiert une plus grande structuration, l'exercice d'un audit régulier ou encore la nomination d'un conseil d'administration, ce qui peut représenter un coût non négligeable pour les jeunes entreprises. Par ailleurs, certaines formes comme la SA impliquent un capital minimum plus élevé, que l'entrepreneur individuel peut avoir des difficultés à réunir.

Cette analyse des avantages et des inconvénients doit très souvent s'appuyer sur les spécificités du projet et du contexte local. Dans l'espace OHADA, les 17 États membres proposant un cadre d'harmonisation précis, il est crucial d'examiner les dispositions légales récentes qui concernent la constitution de sociétés et de se tenir informé des évolutions via des formations ou des conférences spécialisées, (OHADA.com. 2024, août 23). Cette démarche permet de cerner notamment l'impact de la réglementation en matière de gouvernance d'entreprise, de répartition des bénéfices ou encore de formalités liées à la transformation d'un type de société en un autre. En définitive, le choix de la forme sociétaire, tout en ayant des répercussions sur la responsabilité, la fiscalité ou la pérennité du projet, doit également permettre de conforter le positionnement stratégique de l'entreprise, que ce soit sur le marché national ou à l'international.

2.3.3 Les critères de choix en fonction de la situation de l'entreprise

Les critères de choix en fonction de la situation de l'entreprise constituent un aspect fondamental dans le cadre du passage d'une entreprise individuelle à une forme sociétaire, notamment au regard du droit OHADA. Chaque option de structuration juridique répond en effet à des besoins spécifiques, dépendant de facteurs tels que la taille de la structure, la nature de l'activité, le niveau de responsabilité financière acceptable par les associés, ainsi que la stratégie de développement à moyen et long terme.

Lorsqu'un entrepreneur individuel envisage de se transformer en société, il doit d'abord évaluer l'ampleur de son projet et déterminer s'il envisage une croissance exponentielle ou une stabilisation de son activité. Cette projection permet de choisir la personnalité juridique la plus adaptée : par exemple, une société à responsabilité limitée (SARL) pourra convenir à un ensemble restreint d'associés cherchant à mutualiser les risques sans en partager la gestion d'une manière trop complexe, tandis qu'une société anonyme (SA) pourra s'avérer plus appropriée si l'ambition est d'attirer d'importants capitaux externes et d'ouvrir le capital plus largement à des investisseurs. Au sein de l'espace OHADA, la structure juridique des sociétés commerciales est en effet identique dans les 17 États membres, ce qui donne aux entrepreneurs une meilleure lisibilité des options juridiques disponibles, malgré des différences notables dans les réglementations fiscales ou les pratiques locales, (OHADA.com. 2024, août 23).

Un autre facteur crucial réside dans la gestion de la responsabilité financière. Tandis qu'en entreprise individuelle, l'associé unique engage sa personne et son patrimoine personnel, la forme sociétaire permet généralement de limiter cette responsabilité aux apports effectués dans le capital social. En cas de difficultés, les créanciers ne peuvent se retourner que contre les biens de la société, sauf en cas de faute grave ou de garanties personnelles fournies par les dirigeants. Les entrepreneurs qui privilégient cette protection du patrimoine personnel sont davantage tentés par des structures à responsabilité limitée ou anonyme, dès lors que les règles de constitution et de fonctionnement (réunions d'assemblée, rapports financiers, etc.) leur paraissent acceptables compte tenu de l'ampleur de leur projet.

Le niveau d'implication des associés dans la gestion de l'entreprise joue également un rôle déterminant. Dans une SARL, les associés peuvent choisir un fonctionnement relativement informel, avec une grande liberté contractuelle pour établir les règles internes. En revanche, la SA impose des contraintes plus lourdes en matière de gouvernance (conseil d'administration, comité d'audit, assemblées générales, etc.), mais elle rassure potentiellement les partenaires financiers ou commerciaux par une structure de contrôle plus transparente. Le choix de la forme sociétaire devra donc être compatible avec le souhait d'autonomie à l'égard de la gestion quotidienne, tout en alignant les intérêts et les objectifs des différents organes décisionnaires.

Enfin, la perspective de demain orienterait également le choix de la forme sociétaire. Si la stratégie consiste à maintenir un fonctionnement local et de taille modeste, la création d'une société de type SARL ou Société Coopérative de Travailleurs (SCT) pourrait suffire. Toutefois, si l'objectif inclut une levée de fonds plus importante, une ouverture à de nouveaux partenaires ou une possible introduction en bourse dans le futur, l'option d'une SA ou d'une société par actions simplifiée (SAS) pourrait devenir incontournable. Ces entreprises permettront un plus grand partage des capitaux et une flexibilité accrue dans la gestion des parts ou actions.

Le choix de la forme sociétaire, lorsque l'on se transforme d'une entreprise individuelle en société, exige donc une étude poussée des circonstances entourant l'activité (taille attendue, volume d'opérations, développement international prévu, relations envisagées avec des tiers). La clarification de ces éléments préalables assure une prise de décision cohérente, garantissant non seulement une plus grande sécurité pour l'entrepreneur, mais aussi une meilleure pérennité juridique et économique de la future structure, conformément aux principes qui régissent le droit OHADA et la création de sociétés dans cette région, (OHADA.com. 2019, mars 30).

2.3.4 Implications juridiques et fiscales de la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA

La transformation implique un changement de statut Sur le plan juridique, passant d'une responsabilité illimitée de l'entrepreneur individuel à une responsabilité limitée des associés dans la société conformément aux Actes Uniformes OHADA. Sur le plan fiscal, la transformation entraîne une modification du régime d'imposition, avec le passage de l'imposition des bénéfices au niveau de l'entrepreneur individuel à l'imposition des bénéfices au niveau de la société, ce qui peut avoir des conséquences sur les charges fiscales et les obligations déclaratives.

2.3.5 Les formalités juridiques de la transformation

1. La rédaction des statuts de la nouvelle société

La rédaction des statuts de la nouvelle société constitue une étape cruciale dans le processus de transformation d'une entreprise individuelle en société, puisqu'ils serviront de fondement légal et organisationnel à l'entité issue de cette mutation. Dans le cadre du droit OHADA, ce document revêt une importance particulière, car il détermine non seulement les règles de fonctionnement interne, mais aussi les relations entre les associés et la société. Les statuts doivent, en outre, refléter la forme sociale choisie (société à responsabilité limitée, société par actions, etc.) et respecter les dispositions réglementaires spécifiques édictées par l'Acte uniforme OHADA concerné.

Pour établir des statuts conformes, il est d'abord indispensable de préciser la dénomination sociale de la société, laquelle doit être unique et ne pas prêter à confusion avec d'autres entités du même secteur ou de la même zone géographique. Il est également nécessaire d'indiquer la forme juridique de la société, ainsi que son siège social, point de rattachement légal qui conditionne la

compétence des tribunaux et la déclaration fiscale. S'ajoutent les objectifs ou l'activité principale de la société, qu'il convient de définir de manière suffisamment précise afin d'encadrer l'ensemble des opérations de l'entité.

La question du capital social occupe une place centrale dans la rédaction des statuts. Elle détermine les engagements financiers des associés ou actionnaires, ainsi que la répartition des pouvoirs au sein des différentes instances (assemblées générales, conseil d'administration, etc.). Il est donc essentiel de s'accorder, dès le départ, sur la valeur du capital, sa forme (apports en numéraire, en nature ou en industrie) et les modalités de libération. Une attention particulière doit être portée à la conformité avec les niveaux de capital minimum requis par le mobile du droit OHADA applicable, notamment pour les sociétés anonymes ou les sociétés à responsabilité limitée. La détermination de la répartition des parts ou des actions entre les associés doit, par ailleurs, tenir compte de l'apport réalisé, de la volonté de chacun de s'impliquer dans la gestion future et des éventuels transferts de titres envisagés à court ou moyen terme.

Les statuts doivent également inclure les modalités de gouvernance de la société, en décrivant l'organe de direction (gérant, conseil d'administration, directoire, etc.) et les pouvoirs qui lui sont conférés. Il est important de définir avec précision le rôle de chaque instance, ainsi que les règles de convocation et de quorum des assemblées générales. Cette partie des statuts conditionne en grande partie la fluidité du processus décisionnel et la répartition du contrôle entre les associés. Les clauses relatives aux droits de vote, aux transferts de parts et aux cessions d'actions constituent des garants de la stabilité de l'équilibre financier et actionnarial. Des mécanismes tels que le droit de préférence ou la clause de préemption peuvent être instaurés pour sécuriser le processus en cas de transmission de parts ou d'introduction d'un nouvel associé.

Enfin, la question des dispositions liées à la clôture de la société et à la répartition du patrimoine à la dissolution doit être intégrée dans les statuts. Les conditions de dissolution (volontaire, judiciaire, etc.) et les modalités de liquidation (désignation d'un liquidateur, répartition des actifs, etc.) doivent en effet être clairement établies afin d'éviter tout litige futur. Les statuts, une fois rédigés, devront être adoptés par l'organe compétent de la nouvelle société, puis leur contenu sera authentifié et en principe déposé au greffe du tribunal de commerce, conformément aux formalités prescrites par le droit OHADA. Cette démarche parachève la procédure de transformation et confère à la société nouvellement constituée sa personnalité juridique distincte, la rendant pleinement opérationnelle vis-à-vis des tiers et des administrations.

La rédaction des statuts de la nouvelle société revêt donc une complexité qui nécessite l'expertise d'un professionnel du droit, notamment pour s'assurer de la conformité avec les textes OHADA et d'une rédaction suffisamment précise pour éviter toute ambiguïté ultérieure. Cette étape doit être réalisée avec soin, car les statuts constituent le socle sur lequel reposera toute la structure juridique, économique et organisationnelle de l'entité issue de la transformation.

2. L'enregistrement de la nouvelle société au registre du commerce et des sociétés

L'enregistrement de la nouvelle société au registre du commerce et des sociétés constitue une étape essentielle dans le processus de transformation d'une entreprise individuelle en société, particulièrement dans le cadre du droit OHADA. Cet enregistrement marque la naissance officielle de la société et lui confère la personnalité juridique, lui permettant ainsi d'acquérir des droits et d'assumer des obligations distinctes de ceux de l'entrepreneur précédent. Dans le contexte de la transformation, cet enregistrement implique plusieurs étapes et formalités administratives, dont le respect conditionne la validité et la reconnaissance de la nouvelle structure auprès des tiers.

Dans un premier temps, il convient de rassembler l'ensemble des documents justificatifs requis, qui varient en fonction du type de société concerné (SARL, SA, etc.) et des règlements spécifiques à chaque État membre de l'OHADA. Ces documents incluent généralement les statuts de la société nouvellement formée, adoptés lors de l'assemblée générale de transformation, ainsi qu'un procès-verbal validant cette transformation. En outre, il faut fournir des pièces d'identité des dirigeants, une attestation de libération du capital social, et éventuellement une liste des associés ou actionnaires avec indication de leurs apports. La qualité de ces documents est cruciale, car toute anomalie ou insuffisance peut entraîner un rejet de la demande d'immatriculation.

Une fois le dossier réuni, l'entrepreneur ou son représentant légal se rend auprès au Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE) ou de l'autorité compétente chargée de l'enregistrement au registre du commerce et des sociétés. L'OHADA prévoit en effet un cadre harmonisé pour la création et la tenue de ce registre, afin de faciliter les démarches et d'uniformiser les pratiques au sein des pays membres. Au cours de cette démarche, le greffe examine la conformité des pièces fournies, s'assurant notamment que les statuts respectent la réglementation applicable, et que le capital social déposé est conforme aux exigences minimales prévues pour le type de société concerné. Cette vérification permet de prévenir d'éventuels litiges ultérieurs liés à la validité des actes fondateurs.

L'enregistrement donne ensuite lieu à la délivrance d'un extrait du registre, ainsi qu'à un certificat d'immatriculation. Ces documents officiels, constitutifs de preuve de l'existence légale de la société, sont indispensables pour entreprendre toute activité commerciale, ouvrir un compte bancaire au nom de la société, ou encore contracter avec des partenaires, des fournisseurs ou des clients. Ils valident la personnalité morale nouvellement conférée à la société, et distinguent clairement celle-ci de la personne physique de l'entrepreneur individuel.

Il est à noter que l'immatriculation doit être complétée par d'autres déclarations éventuelles, telles que la prise de numéro fiscal, l'obtention d'un registre de commerce spécifique à l'activité exercée, ou la demande de licences particulières si la loi impose un contrôle sectoriel. Ces démarches administratives supplémentaires contribuent à la régularisation complète de la société dans ses rapports avec l'administration fiscale, la sécurité sociale et d'autres institutions publiques. Pour assurer la bonne marche de la

société et éviter de futurs litiges, il est conseillé de veiller à ce que toutes les formalités postérieures à l'immatriculation soient réalisées dans les délais impartis.

L'enregistrement de la nouvelle société au registre du commerce et des sociétés constitue indispensablement la dernière étape formelle de la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA. Cette opération officialise l'existence juridique de la société, fixe son identité commerciale et lui permet d'évoluer sur le marché sous un statut distinct de celui de l'ancien entrepreneur. En respectant rigoureusement les exigences documentaires et procédurales, le dirigeant assure à sa société une base légale solide pour son développement futur, et sécurise l'ensemble de ses relations d'affaires.

3. Les implications en matière fiscale et sociale

Les implications en matière fiscale et sociale liées à la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA sont généralement déterminantes pour la pérennité et le développement de la structure nouvellement constituée. Sur le plan fiscal, cette transition peut en effet induire un changement de régime d'imposition, notamment au niveau de l'imposition des bénéfices, de la TVA et des taxes sur les opérations commerciales. En tant qu'entreprise individuelle, le dirigeant est souvent soumis à l'impôt sur le revenu, intégrant les bénéfices de l'activité dans son patrimoine personnel. En revanche, une société pourra être assujettie à l'impôt sur les sociétés (IS), une option qui peut, selon les cas, s'avérer plus avantageuse ou plus contraignante. Ainsi, il convient d'évaluer précisément l'impact de ce nouveau régime sur la charge fiscale globale, en tenant compte des éventuels abattements, crédits d'impôt ou options de distribution des dividendes.

Le passage au statut de société modifie également la nature des contributions sociales et des cotisations patronales. Initialement, dans une entreprise individuelle, le travailleur indépendant peut être soumis à un régime de Sécurité sociale simplifié, s'apparentant parfois à un régime forfaitaire. À l'inverse, en qualité de société, l'entité ou le représentant légal se retrouve généralement astreint à des charges sociales plus structurées, impliquant notamment le versement de contributions pour la retraite, l'assurance maladie, ou encore la couverture des risques professionnels. Cette évolution nécessite une refonte des prélèvements sur salaires et des déclarations sociales, avec des enjeux de trésorerie qu'il faudra anticiper.

Sur le plan organisationnel, la transformation requiert une mise à jour des contrats de travail et la définition claire du statut du dirigeant (président, directeur général, etc.). Selon la forme sociétale choisie (SARL, SA, SAS, etc.), la répartition des parts ou des actions, ainsi que les modalités de vote et de prise de décision, influenceront la gouvernance et, potentiellement, le régime social applicable au dirigeant. Le choix entre rémunération et dividendes peut avoir des conséquences sur l'imposition personnelle (l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés) et sur la perception de cotisations sociales.

Un autre facteur à considérer est la pérennité du personnel en poste. La transformation de l'entreprise implique la transmission des contrats de travail, (Article 91 de la loi 028 du 13 Mai 2008 portant Code de travail au Burkina Faso) à la structure juridique nouvelle, tout en respectant les obligations légales et la stabilité des conditions de travail.

Enfin, la démarche de transformation devra être diligemment planifiée, avec un audit fiscal et social complet, pour éviter des points de contentieux ou des requalifications ultérieures de la part de l'administration fiscale. Un accompagnement juridique et comptable s'avère souvent indispensable pour tracer la feuille de route et sécuriser économiquement la nouvelle entité. En effet, tout manquement aux formalités sociales ou à la fiscalité spécifique de la société pourrait entraîner des redressements, voire des sanctions administratives, pouvant compromettre la volonté d'essor et de pérennité de la structure placée sous le droit OHADA.

4. Les conséquences et les enjeux de la transformation

• Les changements dans la structure organisationnelle et la gouvernance de l'entreprise

Les changements dans la structure organisationnelle et la gouvernance de l'entreprise constituent des conséquences majeures lors de la transformation d'une entreprise individuelle en société, notamment dans le cadre du droit OHADA. Pendant que la première repose généralement sur un mode de gestion relativement simple et concentré autour de l'entrepreneur lui-même, une société introduit souvent une hiérarchie plus formelle, des instances décisionnelles multiples et des mécanismes de contrôle adaptés à son statut juridique.

Dans un premier temps, le passage d'une entreprise individuelle à une personne morale se traduit par la nécessité de définir clairement la répartition des pouvoirs au sein de la nouvelle structure. Les statuts doivent ainsi prévoir les différentes catégories d'organe de gouvernance, tels que l'assemblée générale, le conseil d'administration, ou le gérant. Cette formalisation va de pair avec un renforcement des règles de transparence et de responsabilité, puisque les associés ou actionnaires disposant de droits de vote peuvent s'impliquer davantage dans la prise de décisions stratégiques. Dans ce contexte, la compréhension des exigences attachées au fonctionnement de ces instances devient cruciale pour assurer la bonne coordination des projets et la maîtrise des risques juridiques.

Sur le plan organisationnel, l'adoption d'un fonctionnement collectif requiert souvent une meilleure structuration des équipes et la mise en place de procédures internes. Ces évolutions peuvent inclure la division des rôles entre différents départements (direction commerciale, ressources humaines, comptabilité, etc.), la définition de circuits de validation, ou encore l'instauration de politiques de conformité et de contrôle interne. À ce stade, l'accent est mis sur la professionnalisation des pratiques afin d'améliorer l'efficacité de l'entreprise et de répondre aux attentes des partenaires, banquiers ou investisseurs.

En parallèle, la gouvernance de l'entreprise subit un tournant décisif dans la mesure où les parties prenantes, outre l'entrepreneur (désormais associé ou actionnaire), formulent dorénavant des revendications potentielles en termes de droit d'information et de droit de vote. L'équilibre du pouvoir peut donc évoluer selon la répartition du capital et le rôle majeur que certains investisseurs ou cofondateurs peuvent y exercer. Des mécanismes de gouvernance supplémentaires, comme la création de comités (audit, stratégie, risques) ou la rédaction de chartes éthiques, contribuent à canaliser ces pouvoirs et à sécuriser les opérations.

Si tout ceci offre la perspective d'une plus grande robustesse et d'une pérennité améliorée pour la société, cela requiert également une adaptation culturelle et une anticipation des conflits d'intérêts éventuels. Il est fondamental pour la nouvelle entité de s'approprier les outils de coordination, de contrôle et d'évaluation de la performance compatibles avec les obligations légales et les engagements vis-à-vis des actionnaires.

Dans ce processus de transformation, le cadre juridique OHADA impose par ailleurs de respecter des normes communes en matière de gouvernance sociétaire, de règles de quorum, de majorité pour les assemblées, et de procédure de désignation des organes de direction. Dès lors, il convient pour tous les acteurs concernés de mesurer l'impact de ces dispositions sur la flexibilité de leur gestion, tout en profitant de la solidité qu'elles apportent pour instaurer un climat de confiance avec les partenaires externes. C'est ainsi que s'élabore un nouveau modèle organisationnel, plus complexe et formalisé, mais potentiellement plus adapté aux défis de croissance et de compétitivité auxquels la société est désormais confrontée.

La transformation d'une entreprise individuelle en société entraîne donc des changements significatifs dans la structure organisationnelle et dans la gouvernance. De la mise en place d'instances décisionnelles formalisées à l'instauration de procédures internes de contrôle, le processus requiert une planification minutieuse et une révision profonde des pratiques managériales. Cette mutation favorise la professionnalisation et la crédibilité de l'entité nouvellement constituée, offrant de meilleurs gages de pérennité tout en soumettant l'ensemble aux exigences légales et aux impératifs de concertation entre les différents acteurs impliqués.

• L'impact sur les contrats et les relations avec les partenaires commerciaux

L'impact sur les contrats et les relations avec les partenaires commerciaux constitue l'un des enjeux majeurs de la transformation d'une entreprise individuelle en société, dans le cadre du droit OHADA. Ce changement de structure juridique n'affecte pas uniquement le statut propre à l'entrepreneur et la gestion interne de l'activité, mais il modifie en profondeur les engagements contractuels existants et les interactions avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, investisseurs, etc.).

Dans le régime précédent, les contrats conclus par l'entreprise individuelle étaient souvent directement rattachés à la personne de l'entrepreneur, faisant ainsi peser sur lui la responsabilité entière des obligations et des risques. En optant pour la constitution d'une société, par exemple une SARL ou une SA, la personnalité juridique se dissocie de celle de l'entrepreneur : la société devient responsable des transactions et des dettes à compter de son immatriculation. Pour les partenaires commerciaux, ce changement peut alors engendrer plusieurs conséquences. La nécessité de renégocier certains accords afin de clarifier les nouvelles conditions de garantie et de responsabilité, ou encore la révision des clauses relatives à la cession d'actions ou à l'apport de capitaux, lorsque la transformation s'accompagne d'une opération d'augmentation de capital ou de mise en commun de ressources.

Sur le plan formel, les contrats en cours continuent généralement à produire leurs effets, mais il incombe à l'entrepreneur et à ses conseils de vérifier si une rupture permettra d'optimiser ou de sécuriser les relations d'affaires. Les partenaires commerciaux doivent en effet être informés du changement de structure afin de connaître la nouvelle entité qui supportera les obligations contractuelles. Cela implique la mise à jour des documents légaux (s'étendant à l'univers bancaire et fiscal, le cas échéant), mais aussi la communication d'information transparentes pour maintenir la confiance mutuelle.

De façon plus large, la dissociation entre la personnalité de l'entrepreneur et celle de la société présente l'avantage de sectoriser plus clairement les risques et de limiter, pour l'entrepreneur, sa responsabilité personnelle en cas de défaillance. Cependant, cela exige une vigilance accrue dans la gestion des contrats, car la société nouvellement créée sera généralement tenue responsable de ses propres fautes, compte tenu de sa personnalité juridique distincte. De même, la qualité de « signataire » et la fiabilité de la structure peuvent faire l'objet d'évaluations différentes de la part des partenaires : la notation de la société, sa solvabilité et l'opinion qu'ont les tiers sur la solidité de sa gouvernance prendront une importance stratégique.

Le nouveau statut juridique apporte aussi son lot d'évolutions : selon la forme choisie, des règles plus ou moins strictes en matière de capital social, de gouvernance, de libération des apports et de distribution des dividendes s'appliqueront. Les engagements pris par la société vis-à-vis des partenaires commerciaux devront être respectés dans le cadre de ces normes institutionnelles, qui se rajoutent aux principes de bonne foi et de loyauté inhérents à tout contrat. Les modalités de sortie (cession de parts, mise en liquidation, dissolution anticipée, etc.) et de transfert d'actif pèseront donc sur la manière dont les relations avec les tiers sont envisagées à long terme.

Enfin, l'impact sur les relations avec les partenaires commerciaux nécessite une démarche adaptée en termes de communication et de gestion du changement. Informer à temps les clients et fournisseurs des évolutions statutaires, assouplir si besoin certaines clauses pour encourager la transition et rassurer les interlocuteurs quant à la pérennité et la fiabilité de la nouvelle entité sont autant de leviers pour sécuriser la transformation et consolider les liens commerciaux. Dans l'optique d'un développement harmonieux, ces mesures de concertation doivent prendre forme en parallèle avec la mise en place de l'organigramme et de la politique interne de la société, garantissant ainsi une continuité et une cohérence dans les échanges d'affaires.

- **Les obligations comptables et fiscales de la nouvelle société**

Les obligations comptables et fiscales de la nouvelle société constituent un tournant essentiel dans le processus de transformation d'une entreprise individuelle en société, conformément au droit OHADA. Contrairement à l'entreprise individuelle, dont la comptabilité peut s'avérer simplifiée (tenue de livres de recettes et de dépenses, par exemple), la société se doit de respecter des normes comptables plus rigoureuses afin d'assurer la transparence de sa gestion et la fiabilité de ses états financiers. Cette exigence se traduit notamment par la nécessité de tenir un livre-journal, de faire des inventaires réguliers, et de dresser des bilans et comptes de résultats qui reflètent fidèlement la santé financière de la société.

Dès l'immatriculation de la société, un plan comptable adapté à la taille et à l'activité de la structure doit être mis en place. En effet, la production de documents comptables (grand livre, livre d'inventaire, etc.) et la réalisation d'une clôture annuelle régulière sont des modalités essentielles pour répondre aux exigences légales. En pratique, la rigueur dans la tenue des comptes permet non seulement de satisfaire aux obligations déclaratives, mais aussi de disposer d'informations fiables sur la performance de la société. Il est par conséquent recommandé d'envisager l'intervention d'un expert-comptable ou d'un service de comptabilité externalisé afin de garantir la cohérence des documents et le respect des délais de dépôt.

Sur le plan fiscal, la transformation entraîne un bouleversement des régimes d'imposition applicables. L'ancien entrepreneur individuel bénéficiait, selon les cas, d'un régime d'imposition sur le revenu, tandis que la société est généralement soumise à l'impôt sur les sociétés (IS). Cette transition impose une analyse approfondie des impacts fiscaux, notamment au regard des taux d'imposition, des possibilités de déduction de charges, et de la gestion des résultats distribués (dividendes, rémunération des dirigeants, etc.). Il convient par ailleurs de maintenir une veille sur les obligations déclaratives (déclarations TVA, liasses fiscales, etc.), qui deviendront plus fréquentes et plus détaillées dans le cadre d'un régime sociétaire.

Les formalités à accomplir auprès de l'administration fiscale incluent, dans certains cas, la demande de mise à jour ou de réattribution d'un numéro d'identification fiscale au nom de la nouvelle entité. Les déclarations trimestrielles ou mensuelles de TVA, les paiements d'impôts et la déclaration des résultats devront être adaptées au calendrier fiscal défini par la législation en vigueur. Au même titre que les obligations comptables, le respect de ces délais et de ces formalités est primordial pour éviter les pénalités ou les redressements administratifs.

- **Les avantages et les opportunités liés à la transformation**

Les avantages et les opportunités liés à la transformation d'une entreprise individuelle en société constituent un premier axe de réflexion sur les conséquences et les enjeux de cette évolution. Dans le cadre du droit OHADA, une telle démarche ouvre en effet la voie à un renforcement de la crédibilité et de l'ancrage juridique de l'entreprise, essentielles pour rassurer à la fois les partenaires commerciaux et les investisseurs. Le passage à une forme sociétaire permet notamment de doter l'entité d'un statut juridique distinct de celui de l'entrepreneur, ce qui limite la responsabilité personnelle en cas de difficultés financières et assure davantage de sécurité au patrimoine privé. Quant aux possibilités de financement, la transformation rend envisageable l'émission de parts sociales ou d'actions, élargissant considérablement l'éventail des solutions pour lever des fonds et soutenir la croissance.

Ce changement va de pair avec l'ouverture de nouvelles perspectives en matière de développement et de visibilité. En disposant d'une personnalité morale indépendante, l'entreprise (ex. : SARL, SA, etc.) peut étendre plus facilement son réseau professionnel et contractualiser avec des acteurs institutionnels ou privés souvent réticents à s'engager avec un entrepreneur individuel. De plus, la transformation encourage le recours aux professionnels qualifiés : notaires, avocats et experts-comptables, qui participent à la structuration de l'entité et aident à mettre en place un cadre juridique et comptable suffisamment solide pour envisager une montée en puissance durable. Ce travail de formalisation favorise également l'existence d'une gouvernance claire, en attribuant à chaque associé ou actionnaire un rôle déterminé, ce qui renforce la lisibilité de l'organisation.

Sur le plan fiscal, certaines formes sociétaires peuvent offrir des atouts non négligeables, comme la possibilité de régimes d'imposition distincts ou de déductions particulières sur les charges professionnelles. L'entrepreneur peut alors optimiser sa situation, en tenant compte des spécificités du droit OHADA et des réglementations locales relatives à la taxation des sociétés. Par ailleurs, l'existence d'une personne morale peut se révéler centrale pour le maintien de l'activité en cas de décès ou d'incapacité de l'entrepreneur. La structure perdure et assure la continuité du service, ce qui est un gage de pérennité et de confiance pour les clients, fournisseurs et employés.

La transformation d'une entreprise individuelle en société représente donc une étape charnière, offrant des avantages et des opportunités multiples en termes de responsabilité, de financement et de développement. Toutefois, ces bénéfices exigent un accompagnement adéquat afin de respecter les modalités requises par le droit OHADA et de garantir une transition harmonieuse vers la nouvelle structure sociétaire. C'est justement l'ambition de la « Partie 4 : Les conséquences et les enjeux de la transformation » de mettre en lumière l'ensemble de ces dimensions, incluant les aspects juridiques et réglementaires qui encadrent ce processus.

3. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La méthodologie adoptée pour cette étude repose sur une approche qualitative et documentaire visant à analyser en profondeur les mécanismes juridiques, fiscaux et économiques encadrant la transformation d'une entreprise individuelle en société dans l'espace

OHADA. Pour ce faire, l'étude s'est appuyée sur une revue analytique des textes normatifs, notamment l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du regroupement d'intérêt économique. Cette base juridique a été complétée par l'analyse d'ouvrages spécialisés, d'articles doctrinaux, de publications professionnelles (telles que *Village de la Justice*, *OHADA.com* et *Cameroon-Tribune*) ainsi que de documents relatifs à des conférences et rapports officiels portant sur l'environnement des affaires dans les pays membres de l'OHADA. L'objectif a été d'identifier les étapes pratiques, les formes sociétaires possibles, les implications fiscales et sociales, ainsi que les motivations et défis liés à cette transformation juridique.

En complément, une analyse comparative des formes juridiques proposées dans l'espace OHADA a été menée afin de mettre en lumière leurs avantages et inconvénients pour un entrepreneur individuel souhaitant structurer ou développer son activité. Cette méthodologie a permis de confronter les prescriptions du droit positif aux pratiques observées, tout en intégrant les apports théoriques et critiques des spécialistes du droit des affaires. Les résultats de cette démarche sont issus de la triangulation entre sources juridiques, publications académiques et contributions doctrinales. Ils ont été organisés autour de deux axes principaux : les étapes préliminaires de la transformation et le choix de la forme sociétaire, suivis d'une analyse des conséquences juridiques, fiscales et organisationnelles. Cette approche permet d'enrichir la réflexion sur les enjeux de la formalisation des entreprises dans le contexte de l'intégration juridique régionale qu'offre l'OHADA.

4. PRINCIPAUX RESULTATS

4.1 Examen de procédures juridiques et administratives nécessaires à la transformation d'une entreprise individuelle en société dans l'espace OHADA

1. Il ressort de l'étude que la transformation d'une entreprise individuelle en société dans l'espace OHADA n'est pas expressément prévue comme une procédure automatique. Toutefois, l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE permet une transition par la création d'une nouvelle société, avec apport des éléments de l'entreprise individuelle.
2. Les étapes clés identifiées sont :
 - L'évaluation du patrimoine de l'entreprise individuelle ;
 - La rédaction des statuts de la nouvelle société ;
 - Le dépôt des actes constitutifs au greffe du tribunal compétent ;
 - L'immatriculation de la société au RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier).
3. Des obligations fiscales accompagnent cette transformation, notamment la déclaration d'apport et les éventuels droits d'enregistrement.
4. Les acteurs interrogés relèvent un manque d'accompagnement juridique formel dans certains États membres, ce qui freine la transformation formelle.

4.2 Identification et analyse des différentes formes de sociétés commerciales prévues par l'Acte Uniforme OHADA

1. L'étude met en évidence plusieurs formes de sociétés commerciales prévues par l'Acte Uniforme OHADA, notamment :
 - Société à Responsabilité Limitée (SARL) : forme privilégiée par les petits entrepreneurs ; responsabilité limitée aux apports ; formalités de gestion allégées.
 - Société Anonyme (SA) : adaptée aux grandes entreprises ; gouvernance plus complexe ; possibilité d'appel public à l'épargne.
 - Société en Nom Collectif (SNC) et Société en Commandite Simple (SCS) : peu utilisées, car elles engagent fortement les associés sur leurs biens personnels.
2. Pour un entrepreneur individuel, la SARL unipersonnelle est souvent la solution la plus avantageuse, offrant la protection du patrimoine personnel et une souplesse de gestion.
3. Toutefois, certains entrepreneurs craignent les coûts de constitution et la complexité perçue, même si des réformes OHADA ont facilité la création de sociétés unipersonnelles.

Les résultats de cette étude mettent en lumière une diversité de motivations qui poussent les entrepreneurs à transformer leur entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA. Parmi les raisons les plus fréquemment évoquées figure la volonté de limiter la responsabilité personnelle de l'entrepreneur. En effet, dans une entreprise individuelle, les dettes contractées engagent directement le patrimoine personnel du dirigeant. La transformation en société, en particulier sous forme de SARL ou de SA, permet de limiter cette responsabilité aux seuls apports réalisés. Cette sécurisation est d'autant plus stratégique que l'entrepreneur envisage une montée en puissance de son activité, impliquant des emprunts plus conséquents et des partenariats étendus.

Par ailleurs, la transformation vise également à renforcer la crédibilité de la structure auprès des partenaires économiques tels que les clients, les fournisseurs, les banques et les investisseurs. L'adoption d'un statut sociétaire est perçue comme un gage de sérieux, de transparence et de stabilité. Elle facilite ainsi l'accès aux financements, notamment à travers l'émission de parts sociales ou d'actions, ce qui élargit considérablement les perspectives de développement. De plus, certains entrepreneurs sont motivés par la

volonté d'améliorer la gouvernance de leur activité, en structurant davantage la gestion interne et en clarifiant les rôles des différents acteurs.

La transformation passe nécessairement par des étapes préliminaires rigoureuses. La première consiste en une étude de faisabilité visant à analyser la viabilité juridique, fiscale, financière et organisationnelle du projet. Cette étape permet d'évaluer l'endettement, la rentabilité, la conformité des engagements contractuels et les exigences du droit OHADA en matière de création de sociétés. Elle est suivie d'une évaluation financière complète de l'entreprise individuelle, intégrant l'inventaire des actifs, des passifs et des performances économiques, en vue de déterminer le montant du capital social de la future société. L'implication des parties prenantes constitue une autre condition essentielle de réussite. Leur consultation permet d'assurer une transition fluide et d'éviter d'éventuelles tensions liées aux changements structurels.

Une fois ces étapes accomplies, un plan de transformation est élaboré. Il définit les objectifs, les démarches juridiques, les implications fiscales, la stratégie de financement et les modalités organisationnelles de la nouvelle entité. Ce plan permet également d'intégrer les aspects humains de la transformation, notamment la gestion des ressources, la reconduction des contrats de travail et la communication avec l'ensemble des partenaires. C'est à ce stade que l'entrepreneur procède au choix de la forme sociétaire la plus adaptée. Le droit OHADA prévoit plusieurs formes : la SARL, très prisée pour sa souplesse et la limitation de responsabilité ; la SA, appropriée aux projets d'envergure nécessitant une gouvernance plus formelle ; la SAS, appréciée pour sa flexibilité statutaire ; et la société coopérative, adaptée à des finalités plus solidaires.

Le choix de la forme dépend de plusieurs critères : la taille de l'entreprise, les objectifs de développement, le besoin de financement externe, la volonté de partager ou non la gestion, ainsi que le niveau de responsabilité que l'entrepreneur est prêt à assumer. Cette décision influence directement la gouvernance, les rapports entre associés, le régime fiscal applicable, et les obligations déclaratives.

Les implications juridiques de la transformation sont majeures. L'entreprise acquiert une personnalité morale distincte, avec un nouveau régime de responsabilité, de gouvernance et de représentation. Sur le plan fiscal, le passage à l'impôt sur les sociétés modifie les charges fiscales, les possibilités de déductions et les obligations déclaratives. La rédaction des statuts et l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) parachève le processus de transformation, conférant à la société sa pleine existence juridique.

Enfin, les conséquences de cette mutation ne se limitent pas au plan juridique. Elles affectent également la structure organisationnelle, les relations avec les partenaires commerciaux, les obligations comptables et fiscales, ainsi que les perspectives de croissance. La transformation ouvre de nombreuses opportunités : sécurisation des actifs personnels, accès facilité aux financements, amélioration de la gouvernance, visibilité accrue et continuité juridique en cas de succession. Toutefois, elle impose aussi des exigences plus élevées en matière de gestion, de conformité et de transparence. C'est pourquoi elle doit être accompagnée d'un encadrement juridique et comptable rigoureux pour en garantir la réussite et la durabilité.

5. DISCUSSION DES RESULTATS

Les résultats de cette recherche, qui mettent en évidence les avantages, les étapes et les implications de la transformation d'une entreprise individuelle en société dans l'espace OHADA, trouvent un écho important dans les travaux doctrinaux consultés, notamment ceux diffusés sur *Village de la Justice, OHADA.com* et *Cameroon-Tribune*.

En premier lieu, la volonté de limiter la responsabilité de l'entrepreneur constitue une motivation centrale confirmée par l'étude. Ce constat rejoint les analyses présentées lors de la Conférence du 9 septembre 2017 à Conakry (*OHADA.com, 2017*), où il est clairement affirmé que l'environnement juridique unifié offert par l'OHADA permet aux entreprises d'évoluer dans un cadre plus sécurisant. L'octroi de la personnalité morale par l'immatriculation d'une société confère une autonomie patrimoniale, essentielle à la séparation entre les biens personnels de l'entrepreneur et ceux de l'entreprise. Cela est d'autant plus pertinent dans un contexte économique marqué par une recherche de solvabilité accrue auprès des institutions financières.

D'un point de vue organisationnel et de gouvernance, les résultats révèlent un besoin de professionnalisation et de formalisation des structures, notamment par la création d'organes de décision (assemblée générale, conseil d'administration, etc.). Cette dimension est clairement mise en lumière par Vincent Collier dans son article sur *Le cumul d'un contrat de salarié et d'un mandat social* (*Village de la Justice, 2013*). L'auteur y aborde notamment la complexité de l'exercice simultané de fonctions de direction et de subordination salariale dans le cadre d'une société. Il en découle que la transformation entraîne une redéfinition des relations de travail et de l'exercice de l'autorité, obligeant les entrepreneurs à adopter des règles de gouvernance précises et conformes aux Actes uniformes de l'OHADA.

En lien avec cela, la question des implications sociales et de la structuration des relations contractuelles internes est également soulevée par Collier, qui souligne que la coexistence de statuts multiples (mandataire social et salarié) doit être rigoureusement encadrée. Cette réflexion est en parfaite adéquation avec les résultats de l'étude, notamment la nécessité de prévoir dans le plan de transformation les nouvelles modalités de gestion du personnel et de gouvernance interne.

S'agissant de la recherche de financements, les résultats montrent que la transformation offre aux entrepreneurs un accès élargi aux capitaux via l'émission de titres ou l'ouverture du capital. Cette observation est corroborée par l'article de *Cameroon-Tribune*

(2018) qui traite de la mutation des exploitations agricoles individuelles vers des formes coopératives. Bien que portant sur le secteur agricole, cette analyse souligne que le passage à une structure formelle et reconnue permet de gagner la confiance des bailleurs de fonds, des institutions publiques et des partenaires privés, ce qui favorise l'investissement et l'expansion des activités.

La même source insiste sur la logique de mutualisation des ressources et de renforcement de la gouvernance collective, ce qui rejoint le constat fait dans l'étude sur l'importance de la consultation des parties prenantes avant toute transformation. En effet, l'adhésion des salariés, partenaires et éventuels futurs associés conditionne la fluidité du processus et la pérennité de la nouvelle entité juridique. Ces échanges avec les parties prenantes, tels que recommandés par OHADA.com et Cameroon-Tribune, apparaissent comme des pratiques à intégrer systématiquement dans la planification de la mutation juridique.

Enfin, les implications fiscales identifiées par cette recherche – notamment le passage de l'imposition sur le revenu à l'impôt sur les sociétés – s'inscrivent dans une dynamique plus large de rationalisation des charges fiscales. Cette problématique est traitée dans les discussions doctrinales relatives aux obligations comptables accrues des sociétés et à la rigueur requise dans la gestion financière (*Village de la Justice, 2013*). Ces obligations, si elles constituent un défi, permettent néanmoins de renforcer la transparence, ce qui est un atout stratégique dans l'établissement de relations durables avec les partenaires.

6. CONCLUSION

Les avantages juridiques et stratégiques de la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA se résument essentiellement à l'optimisation de la responsabilité, à la pérennisation de l'activité et à l'amélioration de l'accès aux financements, ainsi qu'à la souplesse dans la gestion du capital. D'un point de vue juridique, la principale différence réside dans la distinction entre le patrimoine personnel de l'entrepreneur et celui de la société. Dans une entreprise individuelle, les risques pesant sur l'activité s'étendent aux biens propres de l'entrepreneur, tandis qu'en société, ils se limitent au capital social et aux actifs de la société argumentant ainsi la mise en place d'un cadre légal revitalisé pour la protection des créanciers et la préservation du patrimoine personnel. En vertu du droit OHADA, un certain nombre de formes sociétaires reconnues (Société à Responsabilité Limitée, Société Anonyme, etc.) permettent de moduler le degré de responsabilité des associés : ceci favorise non seulement la sécurité juridique de l'entrepreneur, mais aussi celle de ses partenaires commerciaux et financiers, car l'ensemble des règles afférentes à la responsabilité, à la cession des parts sociales et à la gouvernance sont clairement établies.

Sur le plan stratégique, transformer une entreprise individuelle en société ouvre de nouvelles perspectives de développement. Le regroupement de partenaires autour d'un projet commun facilite la mise en commun de ressources humaines, financières et matérielles, élargissant ainsi la capacité d'innovation et la compétitivité. La société, en tant qu'entité distincte, jouit d'un accès élargi aux financements : banques et investisseurs se montrent généralement plus enclins à accorder des prêts ou à souscrire aux actions lorsque la structure présente un statut juridique solide et des garanties plus claires. Cette évolution peut se traduire par un meilleur développement de l'activité, une distribution élargie de produits et services, voire une internationalisation progressive dans le respect des normes OHADA.

En outre, l'évolution vers une société offre une plus grande souplesse en matière de gestion du capital et de modification de celui-ci. Selon le droit OHADA, notamment à travers ses Actes uniformes relatifs au droit des sociétés, il est possible d'augmenter ou de diminuer le capital social de façon relativement encadrée, mais plus flexible que dans une entreprise individuelle où les variations de capital reposent sur la capacité financière du seuil entrepreneurial. De plus, les modalités de cession des parts sociales ou des actions permettent d'ajuster la structure de propriété en fonction des besoins de financement ou des choix stratégiques de croissance. Cette flexibilité est un atout majeur pour préserver la cohésion de la structure et assurer sa continuité, même en cas d'évolution des projets d'un ou plusieurs associés.

Sur le terrain plus concret, la transformation d'une entreprise individuelle en société au regard du droit OHADA requiert le respect de protocoles de modification statutaire, de publication d'annonces légales et d'enregistrement auprès des commissions compétentes. Bien que ces étapes soient ressources en termes de temps et de coûts administratifs, elles débouchent sur la création d'un cadre juridique rassurant tant pour l'entrepreneur que pour les partenaires et les clients, favorisant un climat de confiance propice à la signature de contrats, à la création de synergies locales et à l'enracinement de l'activité dans son environnement. La délivrance d'identifiants tels que l'immatriculation au registre du commerce, le numéro CNSS et le numéro fiscal à la nouvelle entité vient également des sécuriser davantage soulignant ainsi l'importance de la formalisation du parcours de transformation.

Il ressort de cette conclusion que la transformation d'une entreprise individuelle en société dans le cadre du droit OHADA ne saurait s'envisager sans une préparation soignée et une observation méticuleuse des procédures légales spécifiques. Cet investissement en temps et en ressources se traduit in fine par une plus grande sécurité sur le plan juridique, l'assurance d'une transition réussie et la possibilité de bâtir une structure mieux armée pour relever les défis entrepreneuriaux et saisir les opportunités de développement.

Bibliographie

- Village de la Justice. (2013, Janvier 3). Le cumul d'un contrat de salarié et d'un mandat social : conditions et effets, par Vincent Collier, Avocat. <https://www.village-justice.com/articles/cumul-contrat-salarie-mandat,1154.html>
- Village de la Justice. (2013, Jan 3). Le cumul d'un contrat de salarié et d'un mandat social : conditions et effets, par Vincent Collier, Avocat. <https://www.village-justice.com/articles/cumul-contrat-salarie-mandat,1154.html>
- Village de la Justice. (2013, janvier 3). Le cumul d'un contrat de salarié et d'un mandat social : conditions et effets, par Vincent Collier, Avocat. <https://www.village-justice.com/articles/cumul-contrat-salarie-mandat,1154.html>
- OHADA.com. (2017, septembre 9). Compte-rendu de la Conférence du 9 septembre 2017 à Conakry (Guinée) sur le thème : Environnement juridique des entreprises. <https://www.ohada.com/actualite/3702/compte-rendu-de-la-conference-du-9-septembre-2017-a-conakry-guinee-sur-le-theme-environnement-juridique-des-entreprises.html?langue=es>
- Cameroon-Tribune. (2018, Septembre 17). Mutation des exploitations individuelles agricoles: la voie royale de la coopérative. <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/20555/fr.html/mutation-exploitations-individuelles-agricoles-la-voie-royale-de-la-cooperative>
- Cameroon-Tribune. (2018, Sep 17). Mutation des exploitations individuelles agricoles: la voie royale de la coopérative. <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/20555/en.html/mutation-exploitations-individuelles-agricoles-la-voie-royale-de-la-cooperative>
- Cameroon-Tribune. (2018, Sep 17). Mutation des exploitations individuelles agricoles: la voie royale de la coopérative. <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/20555/fr.html/mutation-exploitations-individuelles-agricoles-la-voie-royale-de-la-cooperative>
- OHADA.com. (2018, Novembre 30). Nouveautés ouvrages OHADA en ventes à LGDJ. <https://www.ohada.com/actualite/4550/nouveautes-ouvrages-ohada-en-ventes-a-lgdj.html?langue=fr>
- OHADA.com. (2018, Nov 30). Nouveautés ouvrages OHADA en ventes à LGDJ. <https://www.ohada.com/actualite/4550/nouveautes-ouvrages-ohada-en-ventes-a-lgdj.html?langue=fr>
- OHADA.com. (2018, novembre 30). Nouveautés ouvrages OHADA en ventes à LGDJ. <https://www.ohada.com/actualite/4550/nouveautes-ouvrages-ohada-en-ventes-a-lgdj.html?langue=fr>
- OHADA.com. (2019, mars 30). OHADA / Togo / Compte rendu de la Conférence sur l'encadrement juridique de l'entrepreneuriat organisée le 30 mars 2019 à Lomé. <https://www.ohada.com/actualite/4775/ohada-togo-compte-rendu-de-la-conference-sur-lencadrement-juridique-de-lentrepreneuriat-organisee-le-30-mars-2019-a-lome.html?langue=en>
- OHADA.com. (2019, octobre 4). OHADA / Mali / Concours d'excellence OHADA, le 30 novembre 2019 à Bamako. <https://www.ohada.com/actualite/5131/ohada-mali-concours-dexcellence-ohada-le-30-novembre-2019-a-bamako.html?langue=pt>
- OHADA.com. (2020, juillet 7). La structure juridique des sociétés commerciales est identique dans les 17 États membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). <https://www.ohada.com/actualite/5491/la-structure-juridique-des-societes-commerciales-est-identique-dans-les-17-etats-membres-de-lorganisation-pour-lharmonisation-en-afrique-du-droit-des-affaires-ohada.html>
- Village de la Justice. (2021, Janvier 22). [Maroc] La modification du capital social entre le droit marocain et le droit de l'Ohada. <https://www.village-justice.com/articles/modification-capital-social-etude-comparative-entre-droit-marocain-droit-ohada,37841.html>
- Village de la Justice. (2021, Jan 22). [Maroc] La modification du capital social entre le droit marocain et le droit de l'Ohada. <https://www.village-justice.com/articles/modification-capital-social-etude-comparative-entre-droit-marocain-droit-ohada,37841.html>
- Village de la Justice. (2021, janvier 22). [Maroc] La modification du capital social entre le droit marocain et le droit de l'Ohada. <https://www.village-justice.com/articles/modification-capital-social-etude-comparative-entre-droit-marocain-droit-ohada,37841.html>
- www.cci-paris-idf.fr. (2021, March 11). Quel statut juridique choisir pour son entreprise ? <https://www.cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/creation/choisir-statut-juridique-entreprise>
- Village de la Justice. (2022, mars 8). L'impact de la transformation numérique du droit dans le cyberspace OHADA en 2022. <https://www.village-justice.com/articles/impact-transformation-numerique-droit-dans-cyberespace-ohada-2022,41905.html>
- OHADA.com. (2022, avril 6). Dernières nouveautés et ouvrages parus depuis novembre 2021 sur le droit OHADA. <https://www.ohada.com/actualite/6246/dernieres-nouveautes-et-ouvrages-parus-depuis-novembre-2021-sur-le-droit-ohada.html?langue=pt>
- OHADA.com. (2022, juin 15). Les enjeux de la digitalisation de l'arbitrage dans l'espace OHADA. <https://www.ohada.com/actualite/6338/les-enjeux-de-la-digitalisation-de-larbitrage-dans-lespace-ohada.html>

- Éditions Francis Lefebvre. (2022, December 21). Le nouveau statut juridique et fiscal de l'entrepreneur individuel est commenté par Bercy. https://www.efl.fr/actualite/nouveau-statut-juridique-fiscal-entrepreneur-individuel-commente-bercy_fa79776db-5547-48da-963e-ec1c0d278a93
- Afrik. (2023, mars 13). OHADA : 30 ans d'harmonisation juridique au service de l'émergence africaine. <https://www.afrik.com/ohada-30-ans-d-harmonisation-juridique-au-service-de-l-emergence-africaine>
- Village de la Justice. (2024, May 15). La SARL au Maroc, pilier des petites et moyennes entreprises. Par Dounia El Hamel, Doctorante. <https://www.village-justice.com/articles/sarl-maroc,49729.html>
- OHADA.com. (2024, août 23). Formation en ligne en 14 séances sur le thème : « Appréhender le cadre légal de la création de sociétés dans l'espace OHADA », du 5 octobre 2024 au 11 janvier 2025. <https://www.ohada.com/actualite/7451/formation-en-ligne-en-14-seances-sur-le-theme-apprehender-le-cadre-legal-de-la-creation-de-societes-dans-lespace-ohada-du-5-octobre-2024-au-11-janvier-2025.html>
- EY. (2024, October 17). Évolution travail : défis et transformations pour salariés. https://www.ey.com/fr_fr/insights/workforce/evolution-travail-defis-et-transformations-pour-salaries
- Les Echos Solutions. (2024, November 20). Micro-entreprise : les nouveaux seuils en vigueur pour 2024 et 2025. <https://solutions.lesechos.fr/business/actu-entreprise/micro-entreprise-les-nouveaux-seuils-en-vigueur-pour-2024-et-2025/>